

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu les travaux de dépose de poteaux bétons de réseaux réalisés par l'entreprise SATELEC -  
10 route du Looweg - Centre d'Affaires de la Linerie - 59380 QUAEDYPRE.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et  
prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit rue Victor Hugo et rue Pasteur devant la boulangerie  
MARTEL du Lundi 26 Mai 2025 au Mardi 27 Mai 2025.

**Article 2** : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

**Article 3** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de  
Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SATELEC,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 26 Mai 2025.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire

le **26 MAI 2025**